

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2015

Délibération n° D-2015-229

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/06/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 06/07/2015

**SYndicat mixte pour la Restauration de la vallée du Lambon et
de ses Affluents (SYRLA) - modification des statuts**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY

Excusés :

Madame Elodie TRUONG.

Direction du Secrétariat Général

SYndicat mixte pour la Restauration de la vallée du Lambon et de ses Affluents (SYRLA) - modification des statuts

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2009 approuvant le principe de création du SYndicat mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA) ainsi que ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral de création du SYRLA du 14 décembre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des 8 représentants de la Ville de Niort au Comité syndical du SYRLA ;

Vu la délibération du Conseil syndical du 25 mars 2015 se prononçant en faveur d'une modification des statuts du SYRLA portant sur les articles 1 et 5, qui seraient rédigés comme suit ;

- *la communauté de communes de Haute Sèvre est remplacée par la communauté de communes du Mellois ;*

- *la commune de la Crèche est remplacée par la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.*

Considérant qu'il convient à chaque collectivité membre du SYRLA de délibérer sur cette proposition de modification statutaire ;

Considérant que le nombre des représentants de la Ville de Niort est inchangé dans les statuts modifiés, les élus désignés le 11 avril 2014 restent inchangés, il s'agit de :

Titulaires :

- *Monsieur SIMMONET Florent*
- *Monsieur SIX Dominique*
- *Monsieur PAILLEY Michel*
- *Madame BRUNETEAU Carole*
- *Monsieur PERSAIS Eric*
- *Madame TRUONG Elodie*

Suppléants :

- *Monsieur DESCAMPS Fabrice*
- *Monsieur PIVETEAU Alain*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification des statuts du SYndicat mixte pour la Restauration de la vallée du Lambon et de ses Affluents telle que proposée par délibération du Conseil syndical du SYRLA du 25 mars 2015.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ